

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 9 juillet 2007

L'an deux mille sept et le neuf juillet à 20 Heures, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 3 juillet 2007, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme TAUZIN, MM. LAURET, DESCAMPS, LAFON.

Mmes et MM. les conseillers : Mmes DOUENCE, LACHAIZE.

MM. DOUABIN, TAUDIN, DESQUEYROUX.

Avaient donné pouvoir : Mme MARCHEGAY à Mme TAUZIN
Mme LARRAILLET à M. DESQUEYROUX

Etaient excusés : MM. DUCOUSSO et GUERRERO.

Etait absent : M GERBEAU

Ordre du jour :

- délibération pour adoption des statuts de la C.D.C.
- délibération pour une convention entre le Département de la Gironde et la Commune : aménagements de sécurité - route de Landiras
- règlement du city - stade
- délibération pour virement de crédits pour aménagement du city – stade
- délibération pour virement et ouverture de crédits pour la restructuration de l'ancien presbytère
- point P.L.U.
- motion pour la modification du système d'intervention des services de secours et d'assistance
- questions diverses

A 19 H 45, le conseil municipal visite la résidence du Presbytère.

Ensuite, la séance débute à 20 heures.

M. LAFON est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 18 juin 2007 est signé sans observation par tous les membres présents ou représentés.

1) délibération pour adoption des statuts de la C.D.C.

Suite à la réunion du conseil municipal du 10 avril 2007 concernant la délégation à la C.D.C. de deux portions de route revêtue (70 mètres situés au quartier Videau et 300 mètres situés au quartier Enclos de Cherchy - Le Blanc) et à la réunion de la C.D.C. du 29 mai 2007, il est nécessaire d'adopter les nouveaux statuts de la C.D.C. prenant compte de la voirie déléguée de toutes les communes du canton.

A l'issue de cette délibération, 100 % de la voirie communale revêtue est déléguée à la C.D.C.

DELIBERATION

Le conseil municipal,

Vu l'arrêté de création de la Communauté de communes du canton de Podensac en date du 29 décembre 2003,

Vu la délibération du conseil communautaire du 29 mai 2007 approuvant la modification des statuts de la Communauté de communes, portant sur la délégation de voirie,

ADOPTE, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les statuts de la Communauté de communes et son annexe, joints à la présente délibération.

2) délibération pour une convention entre le Département de la Gironde et la Commune : aménagements de sécurité - route de Landiras

Dans le cadre de l'élaboration du dossier concernant la sécurisation de la route de Landiras, la commune doit signer une convention avec le Département.

CONVENTION

Entre

LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE,

représenté par son Président, Monsieur Philippe MADRELLE, autorisé par délibération de la Commission Permanente n° en date du

d'une part,

et

LA COMMUNE DE PUJOLS SUR CIRON,

représentée par M. Dominique CLAVIER, Maire,

agissant au nom et pour le compte de la Commune, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date du 9 juillet 2007

d'autre part,

Il a été décidé ce qui suit :

Préambule :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1615-2 (deuxième alinéa),

VU le Code de la Route et notamment l'article R 411-2,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment l'article 131-2,

VU la loi n°82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la délibération n°05.044 du Conseil Général en date du 21 décembre 2004,

Considérant qu'une partie du réseau routier départemental est situé en agglomération,

Considérant que la Commune, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, est amenée à effectuer des travaux sur les dépendances de la voirie départementale située en agglomération,

Article 1 :

La Commune de PUJOLS SUR CIRON est autorisée à réaliser en agglomération dans l'emprise de la route départementale n° 116 du PR 20 + 700 au PR 20 + 750 et sous sa maîtrise d'ouvrage les travaux suivants :

Aménagement de sécurité par la réalisation d'un îlot central séparateur

Lors de travaux ultérieurs réalisés sur la RD n° 116 à l'initiative du Conseil Général, la dépose et la repose éventuelles des aménagements réalisés, l'adaptation des ouvrages qui le nécessiteraient et la réfection de la signalisation horizontale seront à la charge de la commune et feront l'objet d'une convention particulière.

Article 2 :

Le financement des travaux décrits à l'Article 1 sera assuré par la Commune de PUJOLS SUR CIRON

La Commune pourra, le cas échéant, solliciter l'aide du Conseil Général selon les modalités définies par l'Assemblée Délibérante du Département.

Article 3 :

La Commune de PUJOLS SUR CIRON prendra en charge la gestion et l'entretien de ces aménagements, et assurera l'instruction des réclamations éventuelles relatives à ces aménagements émanant des riverains et des usagers de la route départementale n° 116.

DELIBERATION

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de sécuriser la route de Landiras.

Le conseil municipal accepte la convention de mandat entre LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE et LA COMMUNE DE PUJOLS SUR CIRON concernant cette sécurisation et charge Monsieur le Maire de signer ladite convention.

VOTE : unanimité

3) règlement du city - stade

Le maire distribue aux élus l'arrêté et le règlement du city -stade. Ces deux derniers seront affichés sur un panneau installé sur le site.

Un robinet d'eau potable a été posé. Des filets de protection derrière les buts et des barrières seront installés. A titre pédagogique, des ballons type « tennis » ont été distribués aux premiers inscrits à la carte libre accès.

4) délibération pour virement de crédits pour aménagement de l'aire multi-activités et de jeux

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus pour l'opération « aire multi-activités et de jeux » étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits :

: 2128 – 082 (aire multi-activités et de jeux)	: + 3 800 €
: 2135 – 062 (église)	: - 3 800 €

VOTE : unanimité

5) délibération pour ouverture de crédits pour la restructuration de l'ancien presbytère

Le montant des travaux de restructuration de l'ancien presbytère s'élève à 232 500 € auquel s'ajoutera le solde des honoraires de l'architecte, M. BILLA

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus pour l'opération « aménagement ancien presbytère » étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer l'ouverture de crédits :

D : 2313 – 077(aménagement ancien presbytère)	: +112 364 €
R : 1321 – 082 (aire multi-activités et de jeux)	: + 20 000 €
R : 1323 – 082 (aire multi-activités et de jeux)	: + 11 002 €
R : 1321 – 062 (église)	: + 6 500 €
R : 1323 – 062 (église)	: + 4 115 €
R : 1323 – 077 (aménagement ancien presbytère)	: + 24 300 €
R : 1322 – 077 (aménagement ancien presbytère)	: + 43 847 €
R : 1321 – 077 (aménagement ancien presbytère)	: + 2 600 €

VOTE : unanimité

6) point P.L.U.

Les avis de la Préfecture et de la Chambre d'Agriculture de la Gironde avaient été joints à la convocation.

Le maire a rendez-vous avec M. BARBOT, commissaire enquêteur pour le lancement de l'enquête publique et doit rencontrer l'Agence URBAM pour retravailler les documents suite aux avis des différents services de l'Etat.

7) motion pour la modification du système d'intervention des services de secours et d'assistance

Le maire fait lecture des courriers du maire de Bazas et du S.D.I.S reçus suite à l'incendie du 6 juin provoquant le décès de quatre personnes.

Il a été décidé de ne pas donner une suite favorable à la requête du maire de Bazas concernant une motion pour la modification du système d'intervention des services de secours et d'assistance. Le conseil estime que la démarche manque de sérénité et qu'il convient d'entendre l'ensemble des acteurs avant d'agir.

8) questions diverses

- situation financière

Le compte rendu annuel du Trésorier, M. DELMONT concernant les finances de la commune a été transmis pour information aux conseillers.

La situation financière est saine et n'appelle pas de commentaire particulier.

La fiche de synthèse est en ligne.

- club football

Un nouveau bureau a été installé.

Le maire doit rencontrer le Président, M. LAOUE Franck.

- dépistage du cancer du sein

Comme chaque année, une campagne de sensibilisation a lieu. Notre commune donne son accord de participation pour octobre 2007 à l'opération « du Rose Plein les Yeux ».

- scène d'été

Le prochain spectacle aura lieu le 20 juillet 2007 à 20 H 30 dans le parc de l'Île.

La Compagnie Cazaux-Raillon présentera « Une roulotte entre parcs et jardins ».

- espace Pierre COILLOT

Le conseil a décidé de donner le nom de l'ancien maire, M. COILLOT au site de l'île. Une manifestation sera organisée le 15 septembre 2007.

- projet culturel au niveau de la C.D.C.

Un réseau « lecture publique » est envisagé. Une réunion de la commission « Actions culturelles, sportives et éducatives » est programmée pour le 19 juillet 2007.

- problème de l'écoulement des eaux au Blanc

M. DESQUEYROUX a demandé un devis à trois entreprises

- pompes à essence

M. DESQUEYROUX soulève le problème que risquent de poser les pompes à essence pour le futur lotissement de la route de Landiras.

Le maire précise qu'un permis de lotir avait déjà été accordé pour ce terrain et que la question avait été posée. Néanmoins, le maire notifiera clairement ce point lors de l'élaboration du prochain projet.

Séance levée à 21 H 00.